



## Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,  
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics.

25 février 2008

### INFO SNAM-HP - CMH

#### **Réunion du comité de suivi suite à la signature le 15 janvier 2008 d'un protocole d'accord relatif au compte épargne temps des personnels médicaux hospitaliers**

Ma chère Collègue, mon cher Collègue,

Comme prévu après la signature du protocole d'accord du 15 janvier 2008 sur les comptes épargne temps (CET), le cabinet de la ministre et la DHOS ont réuni le comité de suivi le 19 février.

Le communiqué officiel ci-dessous relate le contenu de cette réunion. Il est conforme aux engagements qui nous permettront au printemps de nous faire payer volontairement jusqu'à 50 % des jours épargnés dans les CET.

Au-delà, nous poursuivons la discussion sur l'avenir du CET. Nous ouvrons aussi avec le ministère une discussion avec l'ensemble des représentants de nos spécialités sur la pénibilité et la permanence des soins. Sur ce dernier point nous souhaitons, sans polémique, que la discussion concerne bien toutes celles et ceux qui dans toutes les spécialités participent à cette permanence. Nous rappelons notamment que les lignes de gardes et astreintes en CHU sont effectuées pour 30% par les urgentistes et les anesthésistes réanimateurs et pour 70% par les autres spécialités (obstétriciens, chirurgiens, radiologues, psychiatres, cardiologues, réanimateurs, pédiatres, biologistes et bien d'autres...). Dans les Centres Hospitaliers la situation est voisine.

Cette lettre se veut, comme toujours interactive. Nous attendons vos remarques, propositions voire griefs. L'action syndicale est centrale surtout en ce printemps où se profile un grand débat et une nouvelle loi sur l'hôpital.

Cordialement

Roland Rymer - Président du SNAM-HP  
François Aubart - Président de la CMH

## Communiqué de presse

*Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports*

*Paris, le 20 février 2008*

### **1er comité de suivi du protocole d'accord du 15 janvier 2008 relatif au CET des personnels médicaux hospitaliers : Le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports réunit les 3 intersyndicats de praticiens hospitaliers signataires**

***Le cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des soins (DHOS), ont réuni, mardi 19 février 2008, le Dr François Aubart, président de la CMH, le Dr Rachel Bocher, présidente de l'INPH et le Pr Roland Rymer, président du SNAM-HP, dans le cadre du premier comité de suivi du protocole d'accord du 15 janvier 2008.***

Ce comité de suivi a permis, en premier lieu, de faire le point sur les avancées des engagements pris au titre de l'indemnisation des jours épargnés sur les comptes épargne temps des praticiens hospitaliers (présentation du décret et des arrêtés relatifs d'une part à l'indemnisation des jours épargnés et d'autre part au transfert aux ayants droit).

Comme prévu dans le protocole d'accord, le cabinet de la ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et les présidents des trois intersyndicats signataires ont, en second lieu, décidé d'engager en priorité une réflexion sur la pénibilité, les conditions de travail et la permanence des soins. Trois groupes de travail pluri-disciplinaires seront constitués à cet effet, le premier sur l'anesthésie-réanimation et la chirurgie, le second sur la médecine et la psychiatrie, le troisième sur la radiologie, la pharmacie et la biologie.

Un calendrier de travail a été établi sur les trois prochains mois. La première réunion aura lieu le 27 février.

Enfin, comme l'avait annoncé Roselyne Bachelot-Narquin, le cabinet de la ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a présenté aux présidents des trois intersyndicats la lettre de mission adressée au Pr Pierre Coriat sur le Conseil national de l'urgence et de la permanence des soins. La ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a en effet demandé au Pr Pierre Coriat de présider un groupe de travail chargé de lui remettre, d'ici fin avril prochain, des propositions sur la composition, les missions et le champ d'action du futur Conseil national de l'urgence et de la permanence des soins. Le Pr Pierre Coriat sera assisté, dans cette mission, par le Dr François Braun, le Dr Patrick Goldstein, le Dr André Nazac, le Dr Bernard Pol et le Dr Joël Rémond.

La prochaine réunion du comité de suivi du protocole CET se tiendra le 17 mars prochain.

**Projet d'arrêté indemnisation CET**  
**Projet d'arrêté transmission CET aux ayants droit**  
**Projet de décret CET personnel médical**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.

